



Situation hallucinante après cession de parts.

Par **pmlahaye_old**, le **04/10/2007** à **11:32**

Bonjour a tous

ancien associé d'un bar restaurant jusu'à juillet dernier a hauteur de 40% du capital social; je viens d'apprendre par mon banquier que 4 versements en espee (effectués qd gt encore actionnaire) pour un montant total de 8000€ environ n'ont pas été crédité au compte de la société .

Pour etre plus clair, la banque recupere les enveloppes d'espee dans la boite réservé a cet effet, les crédite au compte de leur clients avant de les donner au convoyeur de fonds qui les crédite lui meme au compte de la banque.

Dans mon cas c'est la premiere étape qui na pas été réalisé et la banque se retrouvait donc avec un déséquilibre.

Cette situation ne ma évidemment pas été donné par mes anciens associés qui l'ont gardé pour eux et je souhaiterai récupérer ma part de cette somme !!

mais sous quelle forme et par quel moyen maintenant que je ne suis plus actionnaire

J'attend vos conseils avec impatiance

Cordialement